

CES LOIS PROTÈGENT LES TRAVAILLEURS INDÉPENDAMMENT DE LEUR STATUT EN MATIÈRE D'IMMIGRATION OU L'EMPLACEMENT DE L'ENTREPRISE DE RÉSEAU. LES ENTREPRISES DE RÉSEAU DOIVENT RESPECTER CES LOIS. LES REPRÉSAILLES SONT ILLÉGALES.



**Seattle Office of
Labor Standards**

Avis 2025 sur les droits des travailleurs qui dépendent d'applications

Le présent avis doit être mis à disposition dans l'application ou sur la plateforme en ligne de l'entreprise de réseau, en anglais et dans la ou les langues parlées par les travailleurs.

À QUI CES LOIS S'APPLIQUENT-ELLES ?

Les travailleurs qui dépendent d'applications et qui travaillent à Seattle pour une **entreprise de réseau** concernée qui fournit du travail à au moins 250 travailleurs qui dépendent d'applications dans le monde entier. Une entreprise de réseau concernée :

- Utilise des applications ou des plateformes en ligne pour connecter les clients aux travailleurs qui dépendent d'applications ;
- Présente des offres aux travailleurs ; et/ou
- Accompagne la prestation de services de rémunération pour les travailleurs qui dépendent d'applications.

Les « Entreprises de réseau de marché » qui présentent principalement des offres préprogrammées, permettent aux clients d'échanger des informations relatives à l'emploi avec des travailleurs qui dépendent d'applications, permettent aux travailleurs qui dépendent d'applications de fixer leurs propres tarifs et **ne contrôlent pas** les offres en fonction du kilométrage et de la durée.

PAIEMENT MINIMUM DES TRAVAILLEURS QUI DÉPENDENT D'APPLICATIONS

Donne aux travailleurs qui dépendent d'applications le droit de recevoir un paiement minimum pour leur « Temps d'engagement » et leurs « Miles engagés ».

TEMPS D'ENGAGEMENT

**Entreprises de réseau à la demande
ou offres à la demande :**

- Commence lorsque le travailleur qui dépend d'applications accepte l'offre.
- Se termine lorsque le travailleur a terminé l'offre, que l'offre est annulée ou que le travailleur annule l'offre avec un motif valable.

**Toutes les autres entreprises
de réseau ou offres :**

- Commence lorsque le travailleur qui dépend d'applications commence à travailler ou se rend au lieu indiqué dans l'offre.
- Se termine lorsque le travail est terminé, que l'offre est annulée ou que le travailleur annule l'offre avec un motif valable.

MILES ENGAGÉS

Miles parcourus pendant le temps de travail

PAIEMENT MINIMUM PAR OFFRE

est le plus grand des montants suivants :

0,45 \$/minute +

0,77 \$/mile

—OU—

5,20 \$

Si l'offre commence à Seattle, le travailleur est payé au moins le minimum pour la totalité de son temps et ses miles engagés. Si l'offre ne commence pas à Seattle mais inclut des arrêts ou services liés au travail à Seattle, le paiement minimum s'applique uniquement au temps d'engagement et aux miles engagés dans le périmètre de Seattle.

QUE SIGNIFIE UNE « ENTREPRISE DE RÉSEAU À LA DEMANDE » OU UNE « OFFRE À LA DEMANDE » ?

Une entreprise qui offre, ou une offre individuelle concernant la livraison ou d'autres services qui doit débuter dans les 2 heures suivant l'acceptation de l'offre par le travailleur.

CETTE ENTREPRISE EST :

Une entreprise de réseau à la demande

Une entreprise de réseau de marché

Une entreprise de réseau, mais aucune des propositions ci-dessus

DROIT À LA FLEXIBILITÉ

Les travailleurs qui dépendent d'applications ont le droit de fixer leur disponibilité et quelles offres ils acceptent/rejettent.

Les entreprises de réseau ne peuvent pas pénaliser les travailleurs qui :

- Limitent leurs temps de disponibilité
- Acceptent ou rejettent une offre
- Annulent une offre pour une raison valable

Une pénalité peut être, par exemple, limiter l'accès du travailleur à l'application ou désactiver le travailleur.

DROITS AU POURBOIRE

Les travailleurs qui dépendent d'applications ont le droit de recevoir des informations claires sur la politique de l'entreprise en matière de pourboires.

- Doit indiquer si l'application permet aux clients de donner un pourboire à l'avance

Oui

Non

- Les clients peuvent-ils modifier ou supprimer les pourboires une fois le travail terminé ?

Oui

Non

- Les travailleurs qui dépendent d'applications doivent recevoir tous les pourboires
- Les pourboires ne sont pas pris en compte pour calculer le paiement minimum

DROIT À L'INFORMATION PRÉALABLE

Les entreprises de réseau doivent fournir au travailleur, ou s'assurer que le client fournit au travailleur :

- L'estimation du temps d'engagement et des miles engagés
- Le paiement minimum garanti
- Le montant de tout pourboire que le client a décidé de payer
- Les noms des entreprises où l'offre impose un arrêt
- Des informations sur le travail physique exigé (p. ex. poids des marchandises ou escaliers), dans la mesure du possible
- Des informations sur certains contenus non scellés des commandes en ligne, dans la mesure du possible

DROITS RELATIFS À LA POLITIQUE D'UTILISATION FRAUDULEUSE

Les travailleurs qui dépendent d'applications ont droit à une déclaration claire sur la politique d'utilisation frauduleuse du réseau de l'entreprise.

La politique est disponible ici :

CONGÉS PAYÉS POUR MALADIE ET MISE EN SÉCURITÉ (PSST)

LES TRAVAILLEURS QUI DÉPENDENT D'APPLICATIONS ONT LE DROIT DE :

- Accumuler au moins un jour de PSST par tranche de 30 jours travaillés à Seattle
- Compter n'importe quel jour avec une prise en charge ou un dépôt/une destination à Seattle comme éligible aux PSST
- Recevoir un avis mensuel de cumul de PSST, du montant disponible, des PSST utilisés et le taux de rémunération des PSST
- Percevoir leur taux de rémunération quotidien moyen pour chaque jour de PSST utilisé
- Prendre les congés disponibles par tranche de 24 heures
- Avoir accès à un système leur permettant d'utiliser, de comprendre et de poser un PSST

LES CONGÉS PAYÉS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR LES RAISONS SUIVANTES :

CONGÉS POUR MALADIE : Pour gérer un problème de santé physique ou mentale, y compris des rendez-vous chez le médecin, pour eux-mêmes ou les membres de leur famille v

HEURES DE SÉCURITÉ : Raisons liées à la violence conjugale, à l'agression sexuelle, au harcèlement, à l'interdiction de travailler sur ordre d'un agent de santé publique, lorsque l'école ou la garderie est fermée, les affectant ainsi ou affectant des membres de leur famille

DROIT DE CONTESTER LES RETENUES SUR SALAIRE

Les entreprises de réseau peuvent effectuer des retenues sur salaire si le travailleur qui dépend d'applications a utilisé des PSST pour des raisons non autorisées. Les travailleurs qui dépendent d'applications ont le droit de le contester le fait que les congés maladie et congés de sécurité rémunérés n'étaient pas autorisés.

LES REPRÉSAILLES SONT INTERDITES

Ces lois protègent les travailleurs qui dépendent d'applications contre les représailles pour avoir profité de ces droits ou les avoir exercés.

DROIT DE DÉPOSER UNE PLAINTÉ

Les travailleurs qui dépendent d'applications ont le droit de déposer une plainte auprès du Bureau des normes du travail ou d'intenter une action en justice si une entreprise de réseau concerné a enfreint ces lois.

COORDONNÉES : BUREAU DES NORMES DU TRAVAIL

Entreprises de plateformes

Obtenir une assistance technique
et/ou suivre une formation

Travailleurs des plateformes numériques

Déposer une plainte auprès de
l'OLS ou intenter une action en
justice devant un tribunal

206-256-5297

www.seattle.gov/laborstandards



Seattle Office of Labor Standards

810 THIRD AVE, SUITE 375

SEATTLE, WA 98104

HORAIRES : 8 H - 16 H

(DU LUNDI AU VENDREDI)

LABORSTANDARDS@SEATTLE.GOV

La mission du Bureau des normes du travail est de promouvoir les normes du travail grâce à un engagement réfléchi auprès des communautés et des entreprises, à une application stratégique et au développement de politiques innovantes, tout en restant engagé en faveur de l'équité raciale et de la justice sociale.

Le Bureau des normes du travail fournit des traductions, des interprétations et des aménagements aux personnes handicapées.